ASSOCIATION WILLIAM BLAKE France
Association loi de 1901 à caractère culturel reconnue d'intérêt général

Exposition Honoré Daumier & ses contemporains

Du vendredi 2 juin au jeudi 31 août 2017

Ancienne sous-préfecture de Nérac : 2, Avenue du Maréchal Foch

« Lorsque (l'art) ne va pas au-delà de la simple imitation, il est incapable de nous donner l'impression d'une réalité vivante ou d'une vie réelle : tout ce qu'il peut nous offrir, c'est une caricature de la vie. »
Georg Wilhelm Friedrich Hegel

Caricature et liberté d'expression :

Une **caricature** est un portrait peint, dessiné ou sculpté qui amplifie certains traits caractéristiques du sujet. Souvent humoristique, la caricature est un type de satire graphique quand elle charge des aspects ridicules ou déplaisants.
La « caricature de personne vivante » utilise la déformation physique comme métaphore d'une idée (portrait politique) ou se limite à l'exagération des caractères physiques (portrait d'artiste) ; la « caricature de situation » représente des événements réels ou imaginaires sous une forme satirique et notablement outrancière, et met en relief les mœurs ou le comportement de certains groupes humains.

En France, c'est la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* du 26 août 1789 qui consacre la liberté d'expression. L'article 11 dispose : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

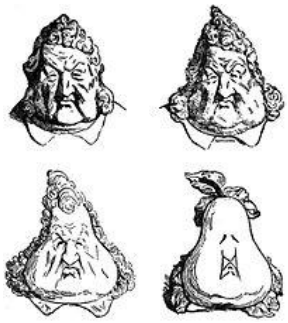

Les Poires reflétant la détérioration de la popularité de Louis-Philippe.

Dans un article publié le 13 avril 2015 T. Savatier, écrivain, historien, passionné d'art et de littérature pose la question : « L'image satirique représente-t-elle un danger ? Sans nul doute, en désacralisant les icônes, en dévoilant la face cachée des fausses gloires, en questionnant les convictions et les consensus par essence stériles puisqu'ils annihilent le débat, la caricature joue-t-elle, dans un pays aussi historiquement attaché que la France à l'irrévérence, un rôle salutaire. Elle restitue, contre leur gré, aux hommes et aux idéologies leur vraie place. »

Par essence donc, la caricature suscite autant le rire que l'indignation ; c'est pourquoi sa réception est, à bien des égards, plus importante encore que sa réalisation. Cette réception peut directement refléter le sentiment de celle ou celui qui y est confronté ; elle peut aussi être instrumentalisée à des fins purement politiques, comme tel fut le cas des caricatures de Mahomet, qui ne soulevèrent dans un premier temps aucune protestation et ne firent l'objet de manifestations « spontanées » dans le monde musulman qu'après plusieurs mois d'un travail de sape de groupes islamistes. Le rire, à la fois catharsis et arme de subversion massive inquiète les princes, insupporte les religieux, devient intolérable à tous ceux qui manquent de solidité dans leurs croyances ou sont dénués de sens critique et redoutent de dévoiler ces faiblesses intellectuelles.

Les assassinats qui ont décimé la rédaction de *Charlie Hebdo* en janvier 2015 ont montré que l'on pouvait, en France, être tué pour avoir suscité le rire par des caricatures, en négation d'un principe auquel nous sommes attachés : la liberté d'expression.

Polymorphe par nature, tout comme le pamphlet, la caricature peut, à la fois, véhiculer des idées nauséabondes (les publications haineuses de l'entre-deux-guerres en offrent l'exemple) et offrir une salutaire remise en question critique du monde. Subversive, sa portée inquiète souvent davantage les pouvoirs ou les syndicats d'intérêts que les écrits, par la puissance immédiatement perceptible et évocatrice de l'image. »

« Parodies et caricatures sont les plus pénétrantes des critiques. »
Aldous Huxley

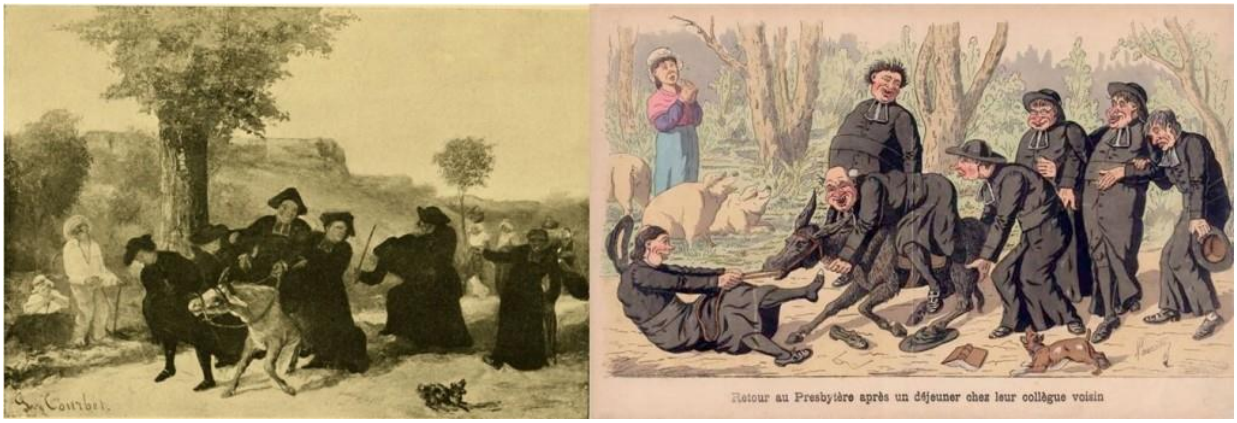

A gauche : Gustave Courbet, Retour de la conférence*, gravure.*

A droite : Edmond Lavrate, Retour au Presbytère après un déjeuner chez leur collègue voisin*, caricature (vers 1880) directement inspirée de l'œuvre de Courbet.*

Un peu d'histoire …

Le dessin satirique et la caricature prennent place dans une longue histoire, puisque les premières caricatures apparaissent dans l'Antiquité et se poursuivent au Moyen Age et à la Renaissance. Ainsi Léonard de Vinci compare les profils de l'adolescent et du vieillard, Ambrogio Bambilla caricature les dieux de l'Olympe vers 1580, Arcimboldo compose ses assemblages cocasses ou Jacques Callot déforme les visages ou allonge les silhouettes. Bosch et Goya jouent sur le rire ou la répulsion et Le Guerchin fait des études de têtes.
L'Italie paraît maître en la matière : Tiepolo et Carlo Lassinio s'illustrent avec des scènes de genre ou des personnages ; Annibal Carrache est considéré par certains comme le père de la caricature.

Au siècle des Lumières, les Anglais ne sont pas en reste pour la caricature de mœurs et la caricature politique : Thomas Patch, William Hogarth et ses caractères ou ses scènes. Ces caricatures sont mobilisatrices pour le peuple et permettent également de critiquer les étrangers en leur attribuant des déformations ou des travers qui font rire.
La période de la Révolution française et de l'Empire est également riche en caricatures souvent anonymes par crainte de la censure. On peut néanmoins citer Carl Vernet, Charon ou Louis David.

Au début du XIX^{ème} siècle, le rapport au dessin et à l'estampe change avec l'invention de la lithographie et son adoption progressive au début des années 1830 : la démultiplication des possibilités de reproduction modifie profondément l'utilisation des images et favorise leur diffusion à une plus grande échelle. La caricature de célébrités atteint son âge d'or avec Louis-Philippe et son entourage. La presse devient le principal vecteur des dessins humoristiques. Philipon, après *La Silhouette* fondée pendant la Restauration, lance *La Caricature* en 1830, puis *Le Charivari* en 1832, journaux qui marqueront leur temps. Pour *La Caricature*, journal de Philipon et Aubert, Daumier réalise ses premières caricatures politiques sous le pseudonyme de Rogelin. Ce périodique illustré fut dirigé par son fondateur Charles Philipon jusqu'au début de l'année 1839, avec Auguste Audibert comme rédacteur en chef, puis Louis Desnoyers. Associé avec Philipon à la création du journal, Honoré de Balzac en rédigea le prospectus et y donna sous divers pseudonymes une trentaine d'articles jusqu'en février 1831, ainsi que l'essai *Petites Misères de la vie conjugale* en 1830. À partir de 1832, le titre change pour devenir *La Caricature politique, morale, littéraire et scénique*.
La Caricature mena un combat contre le pouvoir de Louis-Philippe I^{er}. En butte aux interdictions de la censure royale et autres procès intentés par le pouvoir, Philipon fonda pour assurer la survie de son journal et financer les différents frais l'*Association pour la liberté de la presse*. En contrepartie les souscripteurs recevaient chaque mois une lithographie. Elle parut sous le nom de La *Lithographie mensuelle* d'août 1832 à 1834.

La Caricature cessa provisoirement de paraître à la suite de la promulgation des lois de septembre 1835, consécutives à l'attentat de Fieschi. Repris en 1838 sous le titre *La Caricature provisoire*, le journal changea de formule et de sous-titre. Il prit à partir du numéro 36 du 7 juillet 1839 le titre de *La Caricature morale judiciaire, littéraire, artistique, fashionable et scénique* puis en janvier 1842 celui de *La Caricature, revue satirique des modes, des théâtres, de la musique, des tribunaux et de la littérature*. La satire politique fit place aux études de mœurs et à la satire sociale.

Emmanuel Gonzalès en assura la direction de 1839 à 1840 et Louis Huart la rédaction de 1840 à 1843, date de son absorption par *Le Charivari*.
Créé dans l'atmosphère des années de contestation politique et sociale qui suivirent l'avènement de la monarchie de juillet, *La Caricature* est le prototype du journal de satire engagé. Parmi les nombreuses feuilles qui parurent à ce moment-là, il fut, avec *Le Charivari*, le journal qui contribua avec le plus de succès au travail de sape réalisé contre la Monarchie de Juillet. La verve des rédacteurs et le talent des plus grands caricaturistes de l'époque (en première ligne Daumier, Grandville et Traviès) expliquent la notoriété acquise par le journal dans cette bataille. Ses charges contre le régime de Louis-Philippe lui valurent de nombreuses poursuites et notamment la condamnation de son directeur, Charles Philipon, inventeur de la « poire », à six mois de prison pour « outrages à la personne du roi » en novembre 1831.

« C'est à travers les quatre mille planches de *La Caricature* et du *Charivari* « que nous découvrons la vraie âme de la France du XIX^{ème} siècle » a pu écrire Jean Adhémar.

C'est la grande époque des Daumier avec ses portraits-charge, Auguste Raffet et ses scènes militaires, Henri Monnier et son Joseph Prudhomme, Alfred Grévin, Traviès, Grandville, Gavarni, Deveria et ses représentations d'Hugo, Vigny, Lamartine, Dumas et Liszt. De célèbres critiques s'intéressent à la caricature, comme Champfleury ou Baudelaire avec son Salon caricatural de 1846 et son essai « De l'essence du rire et généralement du comique dans les arts plastiques » qui dira de Daumier qu'il est : « l'un des hommes les plus importants, je ne dirai pas seulement de la caricature, mais encore de l'art moderne. »
Les caricatures de l'époque illustrent notamment les physionomies : elles décrivent sur un ton satirique des catégories sociales et des types humains et les sujets privilégiés sont notamment les princes, les Anglais, le ridicule de la mode, la foule des boulevards ou les bonimenteurs.
La carrière de Daumier est exemplaire : il a manié la caricature politique jusqu'en 1835, puis, contraint par les lois de septembre 1835, il exerce son talent sur la caricature de mœurs et devra encore limiter sa verve après le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte. En effet, la censure devient omniprésente, la presse est muselée et le dessin de presse peine à s'exprimer. Certains résistent : Cham, Etienne Carjat, Emile Cohl, Alfred Le Petit, Nadar et son Petit Tintamarre, Albert Robida, Henri Rochefort et La Lanterne, Félicien Rops, Sterlin, Eugène Giraud, André Gill et son journal *La Lune* qui lui apportera la célébrité. Il faut attendre les lois sur la liberté de la presse de 1881 pour voir refleurir les journaux satiriques illustrés.

Jusqu'à la Grande Guerre, la caricature sera omniprésente dans la presse, avec en point culminant l'Affaire Dreyfus largement illustrée. Le journal *Psst... !* avec Caran d'Ache et Forain, soutient avec violence le camp antidreyfusard et antisémite. Hermann Paul couvrira le procès pour *Le Figaro.*

L'Assiette au beurre, de tendance plutôt socialiste, publie plus de 10 000 dessins avec parmi les auteurs Caran d'Ache, Forain, Fourment, Grandjouan, Ibels, Iribe, Jossot, Kupka, Léandre, Lempereur, Moloch, Poulbot, Rabier, Roubille, Steinlen, Vallotton, Van Dongen.

La caricature a ses grands talents, spécialistes de ce mode d'expression et qui collaborent régulièrement avec les journaux. Mais elle séduit aussi des artistes et des peintres renommés qui s'essayent au dessin de presse : Vuillard, qui a travaillé avec Hermann Paul et a inspiré T.T. Heinz pour *Simplicissimus*, Dunoyer de Segonzac qui a collaboré à *L'Elan* et au *Crapouillot*, Juan Gris, Kupka, Kees Van Dongen, Toulouse-Lautrec ou Picasso sous la signature de Ruiz.

Entre les deux guerres mondiales, les dessinateurs ne se veulent plus seulement artistes dans le sens assumé par Forain et ses amis de *l'Assiette au beurre*. En prise avec l'actualité, ils revendiquent aussi un statut de journaliste. Les plus représentatifs sont Sennep qui déclare en 1941 « Le dessin est une forme aiguë du journalisme », Jean Effel, Dubout, Gassier, Raoul Cabrol, Henri Monier, Iribe, Moisan, Maurice Henry, Gus Bofa entre autres.

Pour l'époque contemporaine, outre ceux déjà cités, de grands dessinateurs se distinguent comme Ronald Searle, David Levine et Saul Steinberg. A l'étranger, Chaval, Mosé, François, Siné, Reiser, Bosc, Faizant, Tim, Sempé et le mouvement se poursuit avec les dessinateurs des hebdomadaires satiriques et des grands quotidiens contemporains.

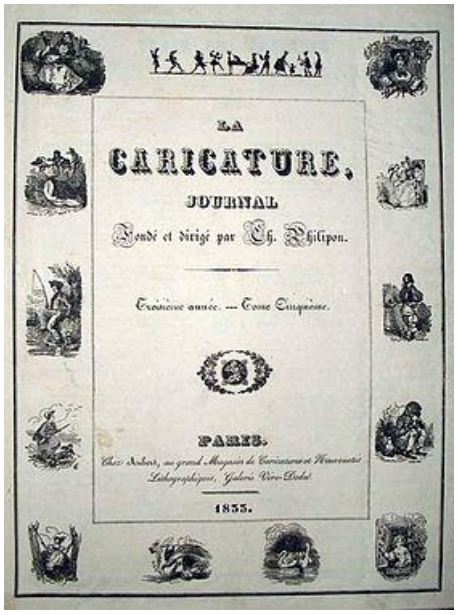

« La caricature sert aussi indirectement à sauver la vie des hommes politiques. Pendant que le peuple rigole, il ne pense pas à mettre une tête au bout d'une pique. » Tignous

« L'ennui avec nos hommes politiques, c'est qu'on croit faire leur caricature, alors qu'on fait leur portrait. » Sennep

Honoré Daumier : Autoportrait, Institut d'art de Chicago.

Gargantua (1831), caricature de Louis-Philippe.

Honoré DAUMIER et ses contemporains :

Autour de plus d'une centaine d'œuvres (lithographies, gravures sur bois, journaux d'époque, livres, etc.) l'exposition propose un parcours exploratoire dans la sphère de la caricature des mœurs et de la satire politique qui permet d'appréhender la vie sociale et politique d'un XIX^{ème} siècle bouillonnant et de découvrir tout le talent de ce très grand lithographe et peintre que fut Daumier. De son sens inné de l'observation il brosse un portrait souvent féroce de la société de cette époque et met en relief un demi-siècle de combat contre la censure et la répression, pour la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Si la liberté d'expression, au même titre que la liberté d'opinion, peine de nos jours à conserver son statut de liberté fondamentale, « la peine de mort de la liberté de penser », ainsi nommait Victor Hugo la censure, continue à travers le monde à frapper quantité d'œuvres et leurs auteurs. Face à ce constat peu réjouissant, l'exposition donne à découvrir des caricatures interdites, certaines ayant subi des modifications, qui en leur temps ont défié l'autorité.

Et si la liberté et la résistance à l'oppression, droits naturels et imprescriptibles, étaient garanties par l'article 2 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789, la loi, cependant, dans ses articles 7, 10 et 11, par son incertitude en limitait déjà la portée.

Article 7 - Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Article 10 - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

A propos de Daumier, Balzac se serait exclamé : « Ce gaillard-là a du Michel Ange sous la peau. » Observateur de ses contemporains il a scruté les physionomies, déchiffré les expressions, interrogé les postures modernes. Il s'est fait le témoin de nouvelles civilités, a restitué les sensations corporelles, que ce soit celles de l'éternuement, de l'éblouissement, de l'ivresse ou du vertige… C'est de là enfin qu'il a fait sourire et rire jusqu'aux larmes ses lecteurs, explorant toutes les facettes du comique, et que, l'actualité passée, il reste toujours drôle et vrai. En recourant à la caricature, un art qui existait depuis la Renaissance, Daumier est l'inventeur d'un métier, celui de dessinateur de presse, au moment où celle-ci dans la France du XIX^{ème} siècle devient un véritable « quatrième pouvoir ».

Honoré DAUMIER et ses héritiers :

La tragédie du 7 janvier 2015 jette un éclairage brutal sur le nécessaire combat à poursuivre pour garantir la liberté à exprimer des opinions, en particulier dans les médias.

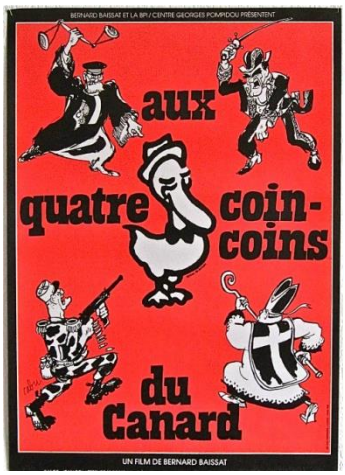

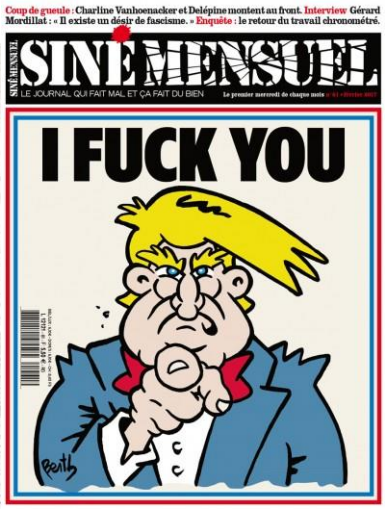

"L'opposition n'est pas toujours constructive. La caricature est sans doute plus efficace."
Yan Lindingre

Un petit aperçu de ce que l'exposition propose de découvrir ou redécouvrir …

Honoré Daumier (1808 – 1879)
Lithographie originale de 1833 (extrêmement rare)
Publiée dans le journal Le Charivari le 29 décembre 1833
Dessin représentant le Procureur Jacquinot Godard

Responsable des multiples condamnations et amendes contre le journal Le Charivari, le rédacteur Charles Philipon et Daumier.

Desperet Auguste (1804 – 1865)
Lithographie originale de 1833 (rare)
Publiée dans Le Charivari le 18 décembre 1833
Dessin représentant le Tonneau des Danaïdes

Châtiment resté célèbre à travers l'expression « Le Tonneau des Danaïdes » qui signifie une tâche absurde et sans fin.

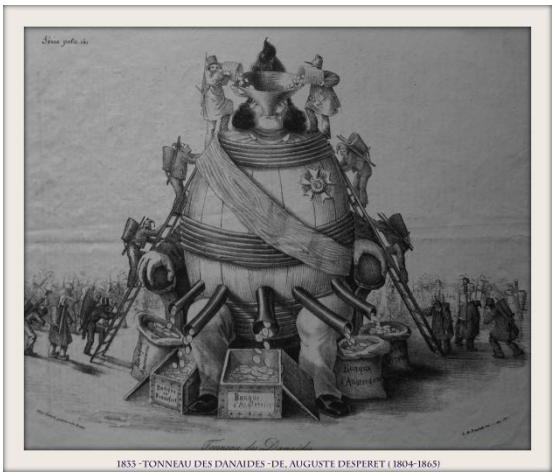

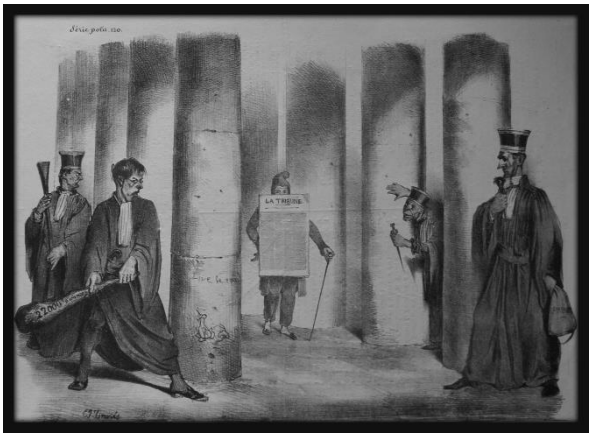

Charles-Joseph Traviès de Villers
Dit Traviès (1804- 1859)
Lithographie publiée dans le journal Le Charivari le 15 octobre 1833 (très rare)
L'une des mille scènes de l'histoire contemporaine de la liberté de la presse

Il est important de noter que les dessins lithographiques sur pierre de cette époque destinés aux souscripteurs du journal, en l'occurrence ici du Charivari, ont vocation à être découpés et encadrés. Cette nouvelle et importante forme de transmission des œuvres d'art directement par le canal du journal a de fait converti le souscripteur en collectionneur.

Jean Veber (1864-1928)

« L'impudique Albion »
Lithographie de 1901 publiée dans le journal *l'Assiette au beurre* originellement le 28 septembre 1901 (très rare)

Réimpression (1901)
Version corrigée sous la pression de la censure

En janvier 1901, la Reine Victoria meurt et Édouard VII lui succède. Il assume dorénavant aux yeux de l'opinion européenne la politique menée dans le Sud de l'Afrique, et notamment la guerre des Boers ou guerre du Transvaal, c'est-à-dire en fait la seconde guerre des Boers, la première ayant eu lieu en 1880 et 1881. L'anglophobie du temps se cristallise autour des atrocités commises aux antipodes par l'armée anglaise, ce que ne manque pas de relever ce virulent numéro de *L'Assiette au Beurre* intégralement réalisé par le dessinateur Jean Veber.

Plusieurs fois auparavant, l'hebdomadaire a brocardé la Russie, l'Angleterre ou l'Allemagne. Mais cette fois, le numéro fait mouche et rencontre un succès inédit et immédiat, un succès en partie nourri par la publicité. Car *L'Assiette au Beurre* n'est pas le journal anarchisant et bohème que l'on imagine, mais bien une publication dirigée par un éditeur doué d'un véritable sens des affaires. La presse quotidienne est ainsi régulièrement parsemée d'annonces commerciales de deux ou trois lignes annonçant le prochain numéro, voire d'encarts plus conséquents, comme pour ce numéro fameux contre l'Angleterre.
La réclame illustrée parue dans le *Figaro* du 28 septembre annonce la couleur : ce numéro double de 24 pages coûte la coquette somme de 60 centimes, soit 12 fois le prix d'un grand quotidien…Malgré son prix, l'hebdomadaire connaît un succès fulgurant avec plusieurs rééditions.
Le Roi Édouard VII s'est en fait rapidement plaint de la caricature qui le vise auprès de l'ambassadeur français en Angleterre Paul Cambon. Comment réagissent les autorités françaises ?

Dès le 3 octobre, le *Journal des débats* indique que « le parquet vient d'ordonner des poursuites contre le journal satirique *l'Assiette au Beurre*, qui a consacré son dernier numéro à la guerre sud-africaine en stigmatisant la conduite des Anglais. »
Le Rappel du 6 octobre précise que « le journal satirique *l'Assiette au beurre* est poursuivi, en ce moment, pour outrages aux bonnes mœurs. Le préfet de police a donné l'ordre de le faire saisir dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux. » L'ouverture de poursuites entraine la saisie… Un scandale diplomatique éclate.

En guise de conclusion :

Après William Blake « Une œuvre…un secret », Alphonse Legros « œuvres originales », Deux siècles d'art, l'association, pour la première fois en Lot-et-Garonne, présente une exposition consacrée à Honoré Daumier et ses contemporains : Granville, Monnier, Traviès, Desperet, Cham, Veber, etc. dans le cadre exceptionnel d'un hôtel particulier d'une rare élégance jadis sous-préfecture.

Enfin Jean-Paul GOURDON, artiste lot-et-garonnais, réalisera spécialement à l'occasion de cette exposition une caricature.

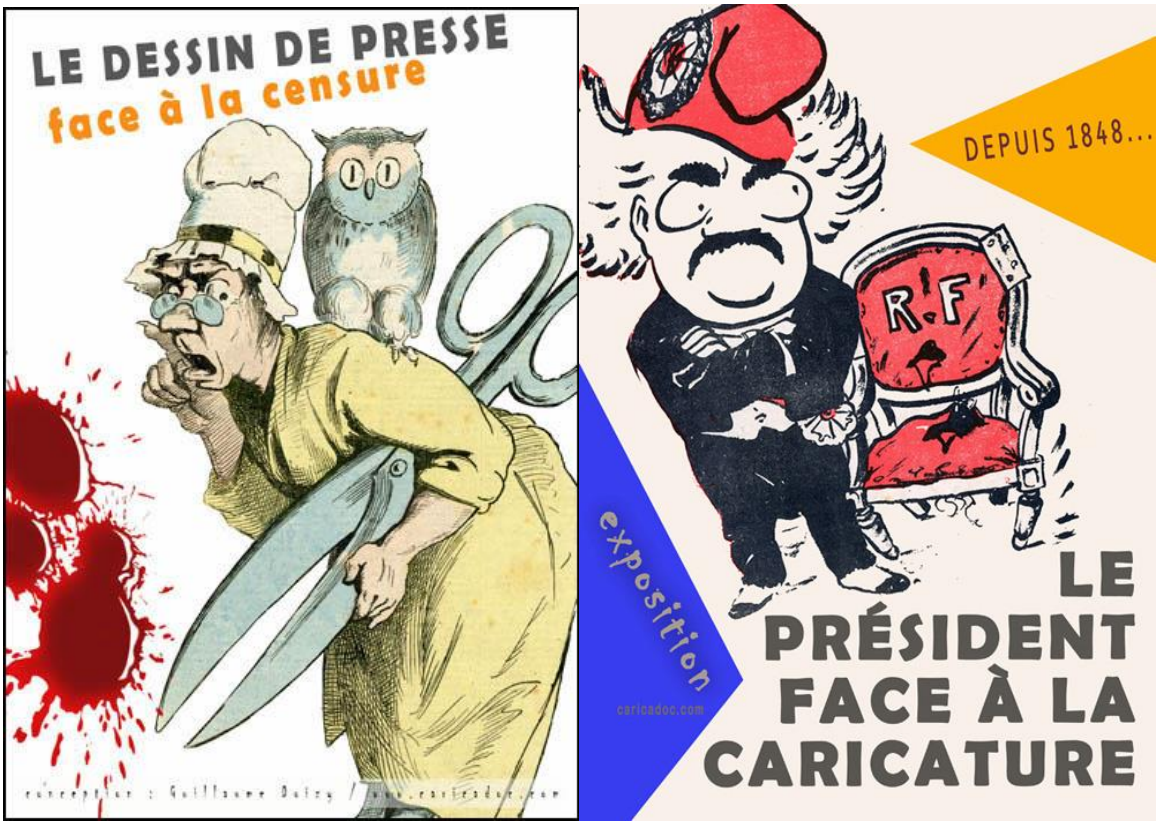

« La caricature est un témoin de la démocratie. » Tignous

« Il faut comprendre que la caricature n'est pas foncièrement méchante et qu'elle suppose de la connivence avec ce qu'elle moque, et la connivence ne va pas sans la tolérance. »
Antoine Compagnon

« HONORÉ DAUMIER ET SES CONTEMPORAINS »

Caricature, liberté d'expression et censure

100 œuvres originales exposées

Exposition organisée par l'association William Blake France

Du vendredi 2 juin au jeudi 31 août 2017

Ancienne sous-préfecture de Nérac : 2, Avenue du Maréchal Foch

Tel : 06 76 33 10 51 / 05 53 97 35 14 – www.williamblake.fr – www.facebook.com/williamblakefrance
association@williamblake.fr – Lieu-dit Tiffon 47600 Nérac France